



PHOTOGRAPHIE – Saison 2024-2025

VERNEUIL-DETTENTE - 4 rue des Ecoles 87430 VERNEUIL SUR VIENNE ☎ 06 77 30 44 18

NOM : Prénom : Né (e) le : M / F

Adresse : CP/Ville :
.....

Tél fixe : Mobile : Profession/Compétence * :
.....

Mail (en lettres majuscules) : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Adhésion à Verneuil-Détente : **17 €** ou **nom de la section si adhésion déjà payée**

Cotisation à la Section **5.00€**

A PAYER :

Autorisation à compléter obligatoirement

autorise n'autorise pas **la prise de photos et l'utilisation jusqu'à la fin de l'année calendaire** afin de valoriser l'activité photographique (article de presse, site Internet, calendrier, vidéo ...). Les photos seront prises en groupe.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions des statuts et du règlement de VERNEUIL – DETENTE consultables sur le site : www.verneuil-detente87.fr, ainsi que du règlement ci-joint concernant la pratique de l'activité.

Date : Signature :

(*) renseignement non obligatoire

Découper suivant le pointillé, remettre la partie haute du formulaire au Responsable de Section, conserver la partie basse (règlement de l'activité)

✂

REGLEMENT POUR LA PRATIQUE DE L'ACTIVITE PHOTOGRAPHIE AU SEIN DE VERNEUIL DETENTE - SAISON 2024-2025

Description de l'activité :

- Faire partager sa passion, vos compétences et sortir du mode automatique de votre appareil photo

Les ateliers sont ouverts par une animatrice bénévole. Ils sont basés sur l'échange et la création dans une ambiance conviviale.

Conditions requises pour la pratique de l'activité :

Activité réservée aux adultes.

Avoir satisfait aux formalités d'inscription. Tout nouvel adhérent peut participer à titre d'essai à 2 séances découvertes avant de s'inscrire.

Horaires et lieu :

Consulter le site : www.verneuil-detente87.fr (rubrique les activités)

Formalités administratives et financières :

Formalités d'inscription :

Les documents suivants sont à remettre au responsable de section **au plus tard lors de la 3ème séance de pratique de l'activité :**

- bulletin d'inscription signé,
- paiement adhésion + cotisation,

Adhésion à VERNEUIL-DETTENTE :

L'adhésion est payée une seule fois pour l'ensemble des activités pratiquées au sein de l'association.

Modalités de paiement

Modes de paiement acceptés :

Chèque (à l'ordre de Verneuil-détente), espèces, bons, coupons, autres : voir auprès de la responsable.

Matériel et produits :

A la charge des participants : matériel personnel.

Règles principales à respecter :

Effets de valeur :

N'apporter ni argent, ni objet de valeur, Verneuil-Détente déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Respect des lieux et du matériel :

Prière de respecter les lieux et le matériel mis à disposition.

Contacts Verneuil-Détente :

La responsable de section est une personne bénévole, membre du Conseil d'Administration. A ce titre, elle est la représentante de Verneuil-Détente auprès de la section.

Responsable et animatrice :

Sylvie MONTINTIN : 06 83 37 80 58